

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***18314535***Déposé
16-05-2018

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/05/2018 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0556798509**Dénomination :** (en entier) : **SOBELTAX LOCATION LIEGE**
(en abrégé) :**Forme juridique :** Société privée à responsabilité limitée**Siège :** Rue de l'Expansion 2/2
(adresse complète) 4460 Grâce-Hollogne**Objet(s) de l'acte :** ANNEE COMPTABLE, ASSEMBLEE GENERALE, DEMISSIONS,
NOMINATIONS, STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION,
AUTRES MODIFICATIONS)

Extrait de l'acte reçu par Jean-Philippe MATAGNE, notaire à Charleroi, le 9 mai 2018, en cours d'enregistrement

MODIFICATION DE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

L'assemblée décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer désormais le 31 décembre de chaque année.

En conséquence, l'exercice social commencera désormais le 1er janvier pour se clôturer le 31 décembre de chaque année.

L'exercice social ayant commencé le 1er juillet 2017 se clôturera le 31 décembre 2018.

MODIFICATION DE LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire pour la fixer désormais le deuxième mardi du mois de juin, à 17 heures 30.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

L'assemblée décide de modifier les articles suivants des statuts notamment pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent :

Article 14 : pour remplacer le premier alinéa par le texte suivant :

" L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de juin, à 17 heures 30. "

Article 18 : pour le remplacer par le texte suivant :

" L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. "

DEMISSION

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Eric OP DE BEEK, domicilié à 6040-Charleroi (Jumet), Rue Loos, 89, de ses fonctions de gérant, avec effet au 1er mai 2018.

L'assemblée lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de démission effective.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Délivré avant enregistrement de l'acte, uniquement pour le dépôt au greffe du Tribunal de commerce et la publication aux annexes du Moniteur belge.

Jean-Philippe MATAGNE, notaire

Déposé en même temps :

- l'expédition de l'acte;
- les statuts coordonnés

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature.